



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1008-03-2014 ET 858-05-2014

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 novembre 2014, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **Règlement numéro 1008-03-2014** modifiant le règlement numéro 1008-2013 décrétant les tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2014) tel qu'amendé, quant à certaines dispositions relatives aux frais de gestion des protocoles d'entente;
- **Règlement numéro 858-05-2014** modifiant le règlement de permis et certificats numéro 858-2002 tel qu'amendé, afin de modifier les documents exigibles pour certaines demandes de certificat d'autorisation ainsi que le montant des amendes relatives à l'abattage d'arbres.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi, le jour de leur publication et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, ainsi que sur le site Internet de la Ville www.bromont.com.

Donné à Bromont, ce 12^e jour de novembre 2014.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA